



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

céréales

Question écrite n° 8854

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de crise à laquelle sont confrontés les industriels de l'alimentaire qui utilisent la farine comme ingrédient principal de leurs produits. Le prix du blé a augmenté de près d'un tiers depuis le début de l'année 2012, avec une flambée spectaculaire en juillet et en août. Les prix des céréales fluctuent au gré des cours mondiaux et sont aujourd'hui dépendants tant des événements climatiques que de la spéculation boursière. Ces deux facteurs dérèglent aujourd'hui toute une filière. Pour de nombreuses entreprises alimentaires, la farine peut représenter jusqu'à 40 % du coût de revient de leurs produits que la grande distribution refuse de répercuter sur le prix de vente afin de préserver le pouvoir d'achat des consommateurs. Afin de ne pas provoquer de nouvelles fermetures d'entreprises alimentaires chez les biscuitiers, fabricants de pains, de pâtes ou encore de pâtes ménagères, il serait souhaitable que le ministère convoque les représentants des industriels et ceux de la grande distribution. Une décision doit être prise au plus vite. Il lui demande de lui faire part des dispositions qu'il entend prendre à l'égard de la filière dont il a la charge.

Texte de la réponse

À la suite de la hausse généralisée des prix internationaux des matières premières agricoles cet été, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté, le 12 septembre 2012, en conseil des ministres, un plan de lutte contre la hausse des prix des céréales. Aux niveaux international et européen, ce plan vise à la fois à renforcer la transparence des marchés au niveau international et à améliorer la régulation des marchés financiers des matières premières agricoles, à l'occasion de la révision des textes européens en la matière. Au plan national, des mesures ciblées ont été décidées comme l'accompagnement par les pouvoirs publics du plan « silo », lequel est destiné à accroître les capacités de stockage de céréales en France, et le développement de la production des plantes riches en protéines dans l'objectif de réduire la dépendance aux importations au soja. Par ailleurs, ce plan intègre également la question des relations commerciales entre les différents maillons des filières agricoles et agroalimentaires. Devant la forte augmentation du prix des matières premières qu'ils subissent, les producteurs agricoles et alimentaires rencontrent de vraies difficultés à renégocier les accords tarifaires avec leurs acheteurs. Il importe donc d'aborder l'ensemble des questions touchant aux relations commerciales dans les filières agricoles et agroalimentaires. À cet effet, une première table ronde réunissant les différents partenaires concernés s'est tenue le 21 novembre 2012, sous l'égide des ministres chargés de l'agriculture et de l'agroalimentaire, d'une part, et des ministres chargés de l'économie et de la consommation. L'objectif de cette démarche sans précédent était de faire le point sur les dispositifs d'encadrement, de régulation, de médiation et de contrôle des relations commerciales au sein des filières agroalimentaires, afin de proposer des pistes d'amélioration. Des mesures seront mises en place afin d'assurer une meilleure application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et des dispositifs encadrant les relations commerciales. Les ministres ont par ailleurs annoncé l'établissement de quatre groupes de travail transversaux qui devront rendre leurs conclusions en mai 2013. Ces groupes s'intéresseront à la collaboration interentreprises, aux outils de couverture face à la volatilité des matières premières, aux modalités de

répercussion des variations de prix en aval des filières et aux outils de diagnostic tel que l'observatoire de la formation des prix et des marges.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8854

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6205

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7826